

12-13
NOVEMBRE



JOURNÉES
DU BRUIT

ENVIRONNEMENTAL

VERS UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE



Proposition d'une vision et des orientations pour lutter contre le bruit

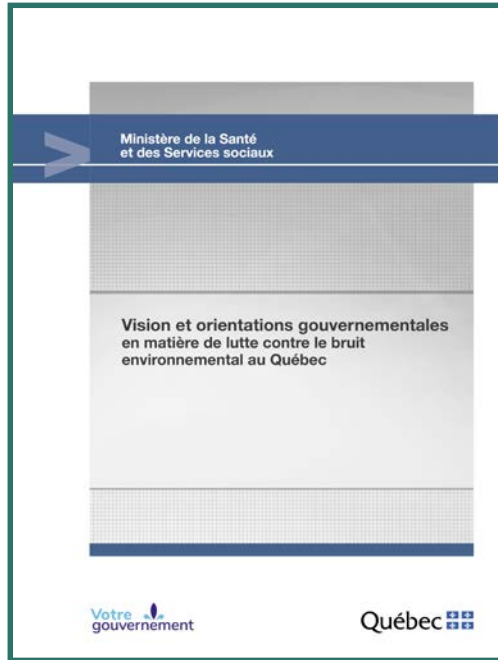
Richard Martin, conseiller scientifique,
Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)

avec la collaboration de Mathieu Gauthier, conseiller scientifique, INSPQ
12 novembre 2019

Plan de la présentation

- Développement du projet de vision
- Démarche du MSSS et du groupe experts interministériel sur le bruit environnemental (GEIBE)
- Lutter contre le bruit environnemental – Contexte
- La consultation : résultats préliminaires
- Les enjeux identifiés
- La vision et les orientations proposées pour lutter contre le bruit
- Conclusion

Projet de Vision et d'orientations gouvernementales



Développé dans le cadre de:

- la ***Politique gouvernementale de prévention en santé*** (2016)
- et de son ***Plan d'action interministériel*** (2017)

Démarche du MSSS et du groupe experts interministériel sur le bruit envir. (GEIBE)

- Volonté exprimée de valider les enjeux et les orientations auprès d'acteurs-clés et de citoyens
- Approche par étape
- Points d'ancrage:
 - Connaissances améliorées sur les effets
 - Ampleur de l'exposition
 - Portrait de la situation dans son ensemble:
 - sociolégislatif, solutions, approche dans d'autres pays

Améliorer le cadre de gestion

- Augmenter l'efficacité
- Éviter le travail en vase clos
- Être cohérent avec les autres politiques en place
- Intégrer les solutions à celles pour les autres problèmes environnementaux

Approche équilibrée

- Santé, qualité de vie & vie économique

Pourquoi maintenant ?

- Bruit n'est pas un problème nouveau
- Sous-estimé
- Accompagne activités de l'homme... de Rome à maintenant!
- Tout son n'est pas bruit
 - Il y a des sons à conserver autant en ville qu'en milieux naturels
- Pas d'adaptation physiologique au bruit
- Préoccupation de plus en plus importante:
 - Croissance de la population
 - Augmentation des activités, nombreuses et de plus en plus diversifiées
 - Sensibilisation quant aux effets et la qualité de vie

Lutter contre le bruit environnemental

Éléments de contexte

Base législative et actions sont en place au Québec sous la responsabilité de certains acteurs

Préoccupation en Europe

- Commission européenne
- Actions novatrices, législation-cadre (directive) appuyée par plusieurs législations
- Plans nationaux et locaux

Préoccupation internationale

- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
- Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)

La recommandation de l'OCDE 1978, réitérée en 2018

« La Recommandation sur les politiques de lutte contre le bruit a été adoptée par le Conseil de l'OCDE le 3 juillet 1978 sur proposition du Comité de l'environnement (désormais appelé Comité des politiques d'environnement). Elle conseille aux Adhérents de:

- **mettre en place des programmes globaux de lutte contre le bruit,**
- **des normes d'émission** et des systèmes **d'étiquetage** indiquant le niveau sonore applicable aux produits,
- **des incitations économiques**
- **et des politiques de planification de l'utilisation des sols** qui prennent en compte les **nécessités** de la lutte contre le bruit,
- ainsi que des **campagnes d'information du public.** »



Lutter contre le bruit environnemental

Éléments de contexte

Aux États-Unis, les actions nationales:

- Politique en aménagement du territoire et l'habitation
- Bruit routier, bruit aérien: écrans antibruit, insonorisation d'écoles et d'habitations

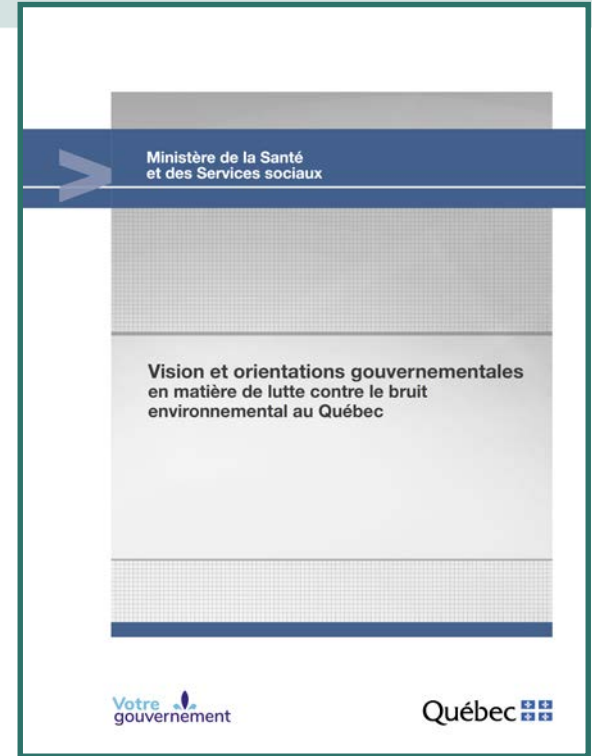
Abandon du *Noise Control Act* (1972) au début des années 1980, après concentration des décisions sans tenir compte compétences des autres acteurs

Lutte repose sur les réglementations municipales dont l'efficacité est jugée moindre

La consultation

Consultation publique sur la proposition

- Consultation publique dont le conseil des ministres a été informée par madame Danielle McCann (juin 2019)
- Tenue du 12 août-12 septembre 2019
- Instances gouvernementales, organismes et citoyens
- 21 mémoires reçus
- 436 personnes ont complété la consultation en ligne



- Groupes des milieux suivants (n=21):
 - Municipal = 2
 - Industriel = 6
 - Professionnel = 6
 - Citoyens = 5
 - Santé publique = 2

- 8 grands thèmes couverts
- Parfois au-delà de la proposition à commenter
 - Bruit environnemental
 - Impacts à la santé
 - Gestion intégrée du bruit environnemental
 - Outils de planification et de prévention
 - Enjeux et les défis de la cohabitation
 - Recours possibles pour les citoyens
 - Mesures d'atténuation
 - Acquisition de connaissances

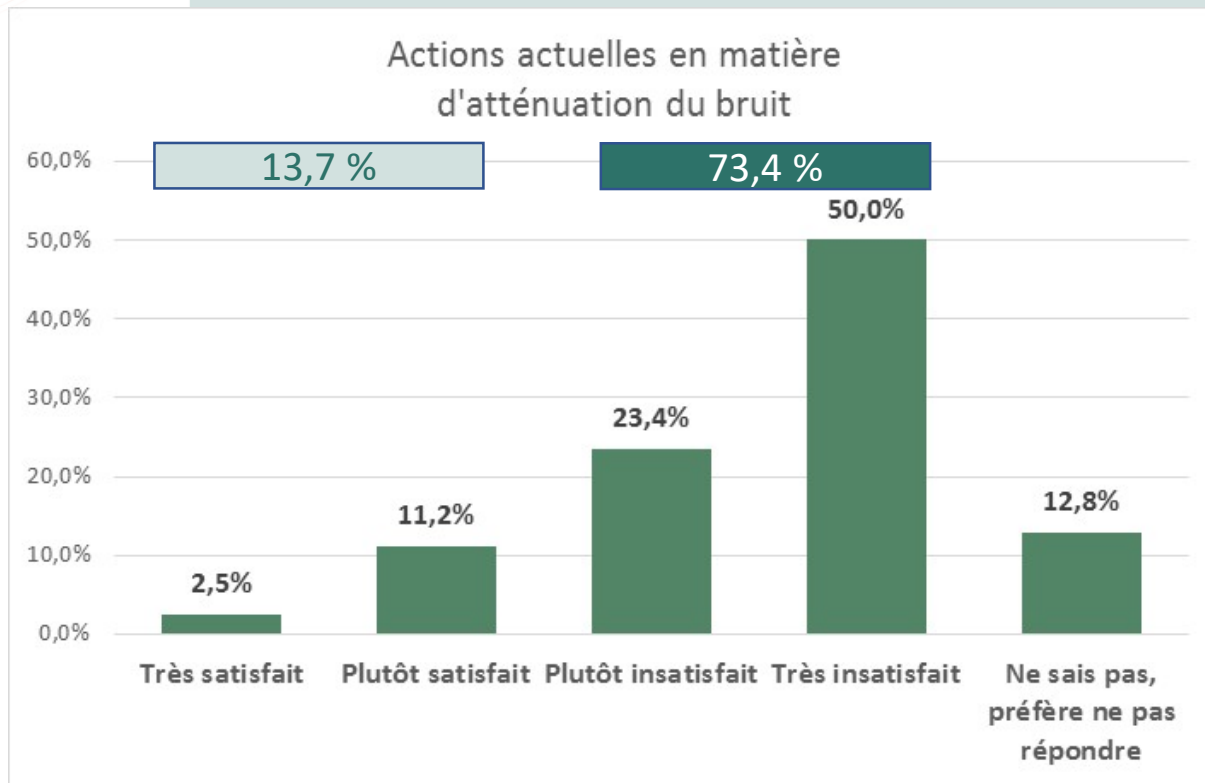
Consultation en ligne : questionnaire

- 3 sections:
 - Lutte au bruit
 - Vision et orientations
 - Caractéristiques sociodémographiques
- 2 questions ouvertes
 - Vision: 170 commentaires
 - Orientations: 120 commentaires

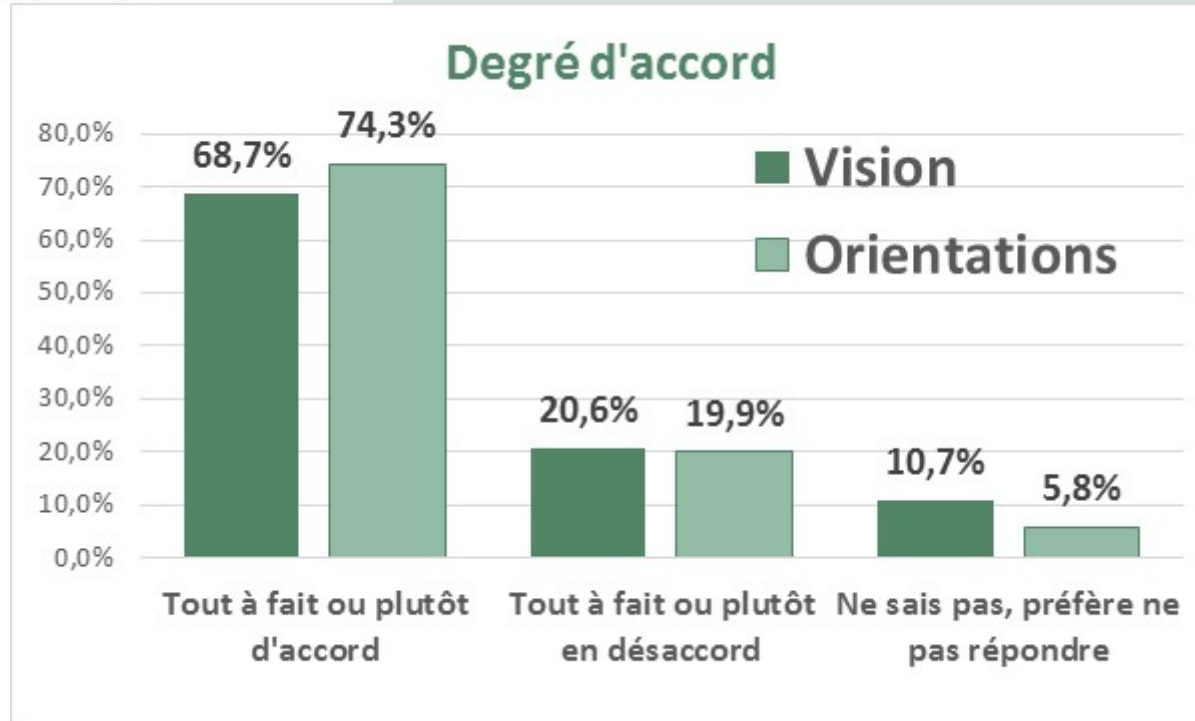
Consultation en ligne : répondants

- 86,4 % étaient âgés de **25 à 64 ans**
- 56,9 % étaient des **femmes**
- 89,1 % avaient le **français** comme langue maternelle
- 79,5 % un diplôme **universitaire**
- 59,3 % revenu supérieur à **75 000 \$**
- Régions: **toutes, sauf** Côte-Nord, Nunavik et Terres-Cries-de-la-Baie-James
- Montréal (38,0 %), Montérégie (23,7 %) et Capitale-Nationale (18,6 %)
- 66,5% des répondants, **fortement dérangés par au moins 1 source** de bruit au cours des 12 derniers mois (vs EQSP: 16,5%)

Consultation en ligne : satisfaction des actions actuelles



Consultation en ligne: accord/désaccord



- Ceux en désaccord ne s'opposent pas nécessairement
- Peu importe le degré d'accord, la très grande majorité des commentaires appuient la lutte contre le bruit

Consultation

Bref condensé – Mémoires et en ligne

- Souhait d'actions ou de mesures concrètes avec utilisation de la contrainte lorsque nécessaire
- Vue d'ensemble du bruit et pas uniquement source par source (ex. camionnage vs source fixe)
- Reconnaître : bonnes pratiques en place, apport économique et problèmes de gestion rencontrés
- Droit au calme la nuit et pendant heures de repos
- Crainte: hausse des plaintes
- Continuer à développer: cohabitation / équilibre entre écono. et qualité de vie
- Actions et moyens identifiés : utiles pour une prochaine étape

Les enjeux identifiés
La vision et les orientées proposées

Premier enjeu

1. La gouvernance et la gestion de la lutte contre le bruit

- Concertation, coordination et collaboration dans l'approche de la lutte contre le bruit
 - Multiples intervenants et responsabilités réparties
 - Problème pas toujours local
 - Seul, potentiel de succès limité
- Cadre commun pour gérer et intervenir
 - Absent, ni plan, valeurs diverses, sources de bruit oubliées
 - Complexifie coordination, limite efficacité interventions
- Utilisation de mesures économiques dans la lutte contre le bruit
 - Peu utilisées

2. La conciliation entre l'occupation optimisée du territoire et la qualité de vie

- Défi de la mixité des usages

- Milieux de vie avec offre diversifiée
- Densification
- Équilibre entre activités et qualité de vie
- Insonorisation non balisée

- Croissance du transport

- Besoins en hausse
- Besoins en logements et protection du sommeil vs constructions à proximité de sources

- Dégradation des milieux calmes

- Milieux naturels
- Milieux urbanisés
- Espaces extérieurs, aires de jeux, préservation paysages sonores et milieux calmes

3. La connaissance du bruit et de ses effets par la population et les décideurs

- Sensibilisation de la population et des décideurs, et diffusion de l'information
 - Vulgarisation, compréhension adéquate du problème...peu de choses
 - Perçu comme un problème d'experts.., Un possible frein ?
 - Connaissances qui limite la prise en charge des problèmes et la mise en place de solutions
 - Appui des approches réglementaires
- Valorisation de la lutte contre le bruit dans les activités en milieu scolaire
 - Certaines activités en place
 - Peu d'outils pédagogiques: effets, protection audition, bons comportements
- Identification des niveaux sonores émis par des produits bruyants
 - Informations rares, ce qui limite la demande
 - Déclaration des niveaux de bruit émis soutien aux politiques d'achat et appels d'offres, consommateurs

4. La disponibilité des ressources formées et de l'expertise

- **Disponibilité des ressources formées**
 - Connaissances minimales à bonifier
 - Peu d'outils de soutien accessibles professionnels aménagement et urbanisme des MRC et des municipalités, promoteurs, entrepreneurs, ministères, organisme, etc.
- **Disponibilité de l'expertise**
 - Accès à une expertise
 - Masse critique nécessaire et pérenne
- **Efforts en recherche à canaliser**
 - Expertise présente dans le réseau universitaire québécois
 - Expertise au sein d'entreprises spécialisée en acoustique
 - Absence de réseau de recherche structurant

5. La connaissance des milieux les plus exposés au bruit environnemental

- Peu de données disponibles sur les milieux les plus exposés
- Diversité des approches
- Peu de mesures sur de longues périodes ou sur l'exposition au bruit intérieur
- Connaître éventuellement les situations qui pourraient faire l'objet d'améliorations

La vision proposée (réajustée)



Le Québec veut **prévenir et réduire** les effets nocifs du bruit environnemental sur la **santé** et la **qualité de vie** de la population en favorisant la **préservation et le développement** d'environnements sonores sains.

Pour y parvenir, le Québec **réunira l'ensemble des intervenants** pour la **mise en œuvre des meilleures pratiques** de lutte contre le bruit environnemental.

Orientation 1

Gérer le bruit environnemental de manière concertée et collaborative selon une approche cohérente

- 1.1 Établir des niveaux de référence communs pour l'exposition au bruit
- 1.2 Assurer une cohérence accrue avec autres politiques publiques gouvernementales
- 1.3 Instaurer une coordination efficace respectant les compétences de chaque instance
- 1.4 Collaborer et se concerter avec les autorités fédérales
- 1.5 Soutenir la mise en place de solutions par des mesures incitatives ou économiques
- 1.6 Actualiser le cadre de gestion pour lutter efficacement contre le bruit environnemental
 - Créer et consolider les arrimages entre parties prenantes; accroître les collaborations, la coopération
 - Objectifs à court, à moyen et à long terme avec des priorités d'action et d'intervention.

Orientation 2

Assurer un aménagement du territoire favorable au maintien et à la création d'environnements sonores sains permettant de concilier divers usages

- 2.1 Intégrer les meilleures pratiques préventives et correctives dans les outils d'aménagement du territoire
- 2.2 Protéger les bâtiments sensibles contre le bruit extérieur
 - Limiter le bruit dans les pièces sensibles
 - Balises contre le bruit extérieur...Insonorisation
 - Éviter des usages sensibles près de sources de bruit importantes et chroniques
- 2.3 Améliorer l'offre de mobilité afin de limiter l'émission de bruit
- 2.4 Préserver et aménager les lieux calmes, incluant les milieux naturels

Orientation 3

Partager les connaissances, diffuser l'information et sensibiliser la population et les décideurs

3.1 Sensibiliser la population, les décideurs et les parties prenantes

- Pour une considération adéquate du bruit dans les décisions

3.2 Soutenir le réseau scolaire relativement à la thématique du bruit et de ses effets dans les activités auprès des élèves

- Valoriser l'environnement sonore, sensibiliser sur les impacts
- Développer matériel et outils arrimés avec ce qui est en place
- Bonifier les domaines généraux d'apprentissage

3.3 Mettre en place une approche volontaire de déclaration des niveaux sonores

Orientation 4

Développer les compétences des divers intervenants à l'égard du bruit, rassembler les experts et soutenir la recherche

4. 1 Augmenter la formation des intervenants et des ressources dans le domaine

- Formation de base et continue, adaptée (soutien)
- Nombre suffisant de ressources
- Programmes d'enseignement où l'expertise peut être sollicitée (aménagement, géomatique, génie, audiologie, architecture, urbanisme, fiscalité foncière, etc.)

4. 2 Consolider l'expertise existante et promouvoir la recherche

- Développement de liens, réseautage
- Diffusion, vulgarisation

Orientation 5

Améliorer les connaissances sur les situations d'exposition au bruit environnemental

- Développer les connaissances sur les situations d'exposition
- Partager, rendre accessibles les données
- Soutenir les divers paliers décisionnels et la mise en place des actions

Conclusion

Objectifs

- Maintenir et améliorer de la santé et de la qualité de vie, tout en contribuant au développement de la vitalité économique
- Situer la volonté du MSSS et ses partenaires ministériels (ultimement du gouvernement du Québec) d'agir sur le bruit environnemental

Moyens

- Guider le contenu d'un futur cadre de gestion gouvernemental et des champs d'action prioritaires
- Augmenter la cohérence et la synergie des actions - Mobilisation, coopération (apport des parties prenantes), collaboration et coordination

Merci de votre attention!